

ILOT PUIIG : RISQUE D'EFFONDREMENT IMMINENT



Deux rapports d'experts ont démontré que les fortes pluies de fin novembre, ont sérieusement endommagé les derniers bâtiments de l'îlot Puig. Cette évolution entraîne de facto un risque imminent d'effondrement.



Extraits des rapports d'expertise :

- « Les immeubles dans leur état actuel n'ont plus qu'une certaine portion de planchers, remplis de gravats, en équilibre instable. Les voiles sont décrochés, eux-mêmes en déséquilibre. **Il n'est pas envisageable de travailler à l'intérieur de ces ouvrages du fait de risques de chutes de débris a minima, du bâtiment a maxima.**
Dans ces rues trop étroites, il n'est pas possible de conforter les voiles sans risquer d'abîmer les immeubles avoisinants.
Actuellement vue la configuration des ouvrages entre eux vis-à-vis des avoisinants, et vue l'état extérieur de l'îlot, **un confortement extérieur n'est pas faisable.** En raison de l'état des planchers des ouvrages, **un confortement intérieur n'est pas non plus envisageable** de sorte que **la démolition de l'îlot est recommandée, après blocage des rues avoisinantes et évacuation des avoisinants.** »

- « Il se produit **une dégradation évolutive vers l'état de ruine générale de l'ensemble du bâti lequel présente un réel danger pour la sécurité publique** nécessitant la mise en place de mesures d'urgence. La conservation de ces immeubles est compromise ».

Le groupe de bâtiments constituant l'îlot Puig présente donc à ce jour un risque de chutes d'ouvrages au regard du mode de construction et des configurations et pentes des rues qui le bordent.

Seule la déconstruction globale permettant la mise en sécurité, la Mairie de Perpignan va procéder à la démolition et au déblayage des gravats.

Pour ce faire, elle doit donc procéder à l'évacuation des occupants des immeubles avoisinants durant le temps exclusivement nécessaire à la sécurisation des bâtis concernés, soit 5 jours pour la phase 1 des travaux.

Les occupants des immeubles seront temporairement relogés par la Ville de Perpignan, à ses frais.

Un projet de construction de logements sera par la suite réalisé en concertation avec les habitants.

Pour mémoire, **5 arrêtés préfectoraux d'insalubrité irrémédiable ont déjà été pris**, portant interdiction d'habiter en date du 24/10/2008, et intéressant les immeubles rue Saint François de Paule, rue de l'anguille, traverse de l'anguille, constituant « l'îlot Puig ».





Contact presse :

Johanna HALIMI-CLAVERIE, chargée de communication
04 68 66 32 72 • 06 84 28 20 06
halimi.johanna@mairie-perpignan.com

